



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2024-04 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2025 ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, qu'à la séance extraordinaire du conseil qui s'est tenue le 20 décembre 2024 à 19h30, les membres du conseil ont adopté le :

Règlement 2024-04 relatif au traitement des élus pour 2025 et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

L'intégralité de ce règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité et au bureau de la soussignée les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 7 janvier 2025.

Martine Plourde
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Plourde, greffière-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci aux endroits désignés par le conseil.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 7 janvier 2025

Martine Plourde
Greffière-trésorière